

En partenariat avec :



# DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Grade master - 2 ans

## Responsables pédagogiques :

Responsable universitaire du diplôme :

Professeur François PUISIEUX

Directrice des études :

Madame Gwladys ACOULON

Partenariat :

Institut Catholique de Lille et Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé

Equipe pédagogique :

ANTOINE Pascal, ASSEZ Nathalie, BAYEN-KROHN Sabine, BERTIN Nicole, BEUSCART Jean-Baptiste, BLONDEL Monique, BOUKLATA Severine, BOURGOIN Maryline, CARADEC Vincent, CABARET Véronique, CASTRA Michel, CHRISTOPHE Véronique, DEFEBVRE Marguerite-Marie, DEFEVRE Luc, DE OLIVEIRA Léone, DERAMBURE Philippe, DESAUW Christophe, DREUIL Daniel, DUHAMEL Alain, FONTAINE Pierre, José GOËTINCK, GRYNBERG Delphine, HARRACH Valérie, HAZZAN Marc, HEBBAR Mohamed, KOZLOWSKI Véronique, LACROIX Dominique, LAHKIM Mounia, LELORAIN Sophie, LEROYER Ariane, LEMOINE Laëtitia, MESSAADI Nassir, MEZIANI Meriam, MOUNIER VEHIER Claire, NGUYEN THE TICH Sylvie, PALKA Jean-Pierre, PASQUIER Florence, PENEL Nicolas, PLOQUIN Anne, PUISIEUX François, PSIUK Thérèse, ROMON Monique, ROUX Laetitia, SCHERPEREEL Arnaud, SEILLIER Mélanie, THOMAS Pierre, VAIVA Guillaume, VERRIER François, WIELS Christine

## Objectifs :

Prévue par la loi de modernisation du système de santé, la pratique avancée pour la profession infirmière est désormais reconnue en France.

Les infirmiers en pratique avancée disposent de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical.

Objectif : former les infirmiers à l'exercice de la pratique avancée dans les cinq mentions autorisées :

- Pathologies chroniques stabilisées
- Oncologie et hémato-oncologie,

- Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences

## Conditions d'accès :

Le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée est ouvert en formation initiale comme en formation continue aux candidats justifiant du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné aux articles L. 4311-3 ou L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par l'autorité compétente en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.

## Renseignements et Inscription :

Secrétariat des formations paramédicales  
Département facultaire de Médecine Henri Warembourg  
lpade-medecine@univ-lille.fr | www.univ-lille.fr  
T. +33 (0)3 20 62 76 33  
Pr François PUISIEUX  
Pôle de Gérontologie – CHU de Lille  
francois.puisieux@chru-lille.fr  
T. +33 (0)3 20 44 48 60

## Frais d'inscription pour une année : 2022/2023

En Formation Initiale : 380 euros de frais universitaires

En Formation continue :

1<sup>ère</sup> année : 2 550 euros pour les libéraux et 4080 euros pour les professionnels financés par leur établissement + 380 euros de frais universitaires  
2<sup>ème</sup> année : 2 691 euros pour les libéraux et 4140 euros pour les professionnels financés par leur établissement + 380 euros de frais universitaires

## Modalités et organisation des enseignements :

Les enseignements sont regroupés en semaines d'enseignement (1/mois de septembre à juin)

1<sup>ère</sup> année : 340h de cours + 2 mois de stage

2<sup>ème</sup> année : 207 h de cours + 4 mois de stage

Toutes les unités d'enseignement comporteront des cours magistraux, des enseignements dirigés et des travaux pratiques dont des formations par la simulation. Des enseignements en visio-conférences, des formations en e-learning et des enseignements en « classe inversée » sont envisagés notamment dans le cadre des enseignements propres aux cinq mentions.

Les cours auront lieu soit au département facultaire de médecine Henri Warembourg (pôle formation) soit à l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé.

## Contrôle des connaissances :

Chaque Unité d'Enseignement (UE) est évaluée séparément. L'évaluation de l'UE pouvant prendre la forme de :

- Contrôle continu
- Examens écrits ou oraux en fin d'UE
- Travail en groupe

Le stage de 1<sup>ère</sup> année fait l'objet d'un rapport de stage  
Un mémoire de fin d'études est demandé en fin de 2<sup>ème</sup> année avec une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants infirmiers et hospitaliers et d'une personne étrangère à la structure.

<b>1<sup>ère</sup> année</b>	
<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 2</b>
<i>UE Clinique (1)</i>	<i>UE Clinique (2)</i>
<i>UE Sciences infirmières et pratique avancée</i>	<i>UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie</i>
<i>UE Langue vivante (1)</i>	<i>UE Méthodes de travail (1)</i>
<i>UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (1)</i>	
<i>UE-Santé publique (1)</i>	<i>UE-Santé publique (2)</i>
<i>UE Recherche (1)</i>	<i>UE Recherche (2)</i>
	<i>UE- Stage (1)</i>

<b>2<sup>ème</sup> année</b>	
<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 2</b>
<i>UE spécifique : Bases fondamentales</i>	
<i>UE spécifique : Clinique</i>	
<i>UE Langue vivante (2)</i>	<i>UE Méthodes de travail (2)</i>
<i>UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (2)</i>	
<i>UE spécifique : Parcours de Santé</i>	
	<i>UE Mémoire</i>
	<i>UE-Stage (2)</i>